



■ USAGE DU TITRE DE GÉOLOGUE

Courriels et carte professionnelle

Seul le titulaire d'un permis délivré par l'Ordre des géologues du Québec et inscrit au Tableau peut utiliser le titre professionnel réservé par la Loi sur les géologues et le Code des Professions.

Par ailleurs, d'autres grades universitaires peuvent être inscrits à la suite du titre professionnel, par exemple :

M.Sc., Ph.D., MBA. L'affichage du grade universitaire B.Sc. est inutile car il est obligatoire pour obtenir le titre de géologue.

Aussi, la spécialisation, le cas échéant, devrait apparaître après le titre de géologue (géo. ou P.Geo.) ou encore sous le nom.

Le numéro de membre n'est pas obligatoire et son affichage ou non sur la carte d'affaire ou le courriel est laissé au choix du géologue. Notez qu'au cours de 2017, l'Ordre a cessé de donner des numéros aux stagiaires.



Voici les recommandations de l'Ordre des géologues du Québec quant à l'utilisation du titre de géologue ainsi qu'à la façon d'écrire les titres pour les cartes professionnelles et les courriels. Certaines particularités découlant de l'utilisation du titre sont aussi présentées.

Géologue inscrit au Tableau de l'OGQ :

Pierre Calcaire, géo., M.Sc.
Chargé de projets

ou

Pierre Calcaire, géo., M.Sc.
Hydrogéologue, Membre OGQ #047

Lucy Diamond, P.Geo., Ph.D.
Project Director

ou

Lucy Diamond, P.Geo., Ph.D.
Geophysicist, OGQ #047

*Les titres complets «géologue» ou «Geologist»
peuvent aussi être utilisés.*

Géologue stagiaire :

Pierre Calcaire, géo. stag.
Chargé de projets

Lucy Diamond, GIT
Project Director

*Les titres complets «géologue stagiaire»
ou «Geologist-in-Training» peuvent aussi être utilisés.*

Particularités à connaître

Seuls les membres de l'Ordre des géologues du Québec peuvent utiliser le titre de **géologue** ou d'**hydrogéologue**, exercer la profession de géologue ou agir comme tel

(réf. : Article 32 du Code des professions).

Membre de l'Ordre des géologues du Québec et d'un autre ordre professionnel au Québec

Un membre de l'Ordre peut se prévaloir des autres titres professionnels dont il est titulaire.

Par exemple :

- *Prénom Nom, géologue et avocate;*
- *Prénom Nom, géologue, ingénieur (géo., ing.)*

Stage en entreprise d'un étudiant au baccalauréat en géologie

Lors d'un stage en entreprise, un étudiant en géologie doit se présenter comme tel et ne doit pas utiliser le titre de géologue, de géologue stagiaire ou de géologue junior, par exemple : Pierre Calcaire, étudiant en géologie.

Par ailleurs, il n'est pas recommandé d'utiliser le terme assistant-géologue car cette appellation pourrait laisser croire que cette personne est membre de l'Ordre des géologues du Québec.

Grades universitaires utilisés par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre des géologues du Québec

Dans le cas du titulaire d'un diplôme comprenant le terme géologie ou son abréviation « géo. » obtenu au terme d'un programme universitaire en géologie et qui ne serait pas membre de l'Ordre des géologues du Québec, l'utilisation d'une abréviation comme B.Sc. géo., géol., géologie ou M.Sc. géo., géol., géologie ou hydrogéologie pourrait laisser croire que cette personne est membre de l'Ordre des géologues du Québec ou qu'elle est autorisée à exercer la profession de géologue ou à agir comme tel au Québec. Ceci est **interdit** par la Loi sur les géologues ainsi que par le Code des Professions (art. 32).

Titres de poste ou de fonction en entreprise

Lorsqu'il s'agit de désigner la fonction ou le poste qu'occupe une personne, seul un membre inscrit au tableau de l'Ordre à titre de géologue peut faire usage du titre « géologue » dans les termes descriptifs du poste ou de la fonction.

Un membre d'un autre ordre professionnel qui se présente comme géologue dans ses fonctions **doit être membre de l'OGQ** pour s'afficher ou se faire afficher avec ce titre. Ceci s'applique aussi au géologue stagiaire qui ne peut s'afficher ou être affiché par son employeur comme géologue dans son poste ou dans sa fonction.

Par exemple, les titres descriptifs de poste ou fonction suivants ne peuvent être utilisés que par un membre inscrit au Tableau de l'Ordre des géologues.

- *Géologue de projet ou de chantier;*
- *Géologue d'exploration;*
- *Géologue de mine;*
- *Géologue senior ou de niveau I – II ou III.*

Mots clés :

titre carte d'affaire signature courriel